



Hérouville Saint Clair, le 23 mai 2018

Madame, Monsieur,

Comme le souhaitaient vos représentants, le Lycée Allende a décidé de mettre en œuvre le prélèvement automatique pour le règlement des frais de demi-pension.

Le Conseil d'Administration réuni le 25 avril 2016 a autorisé la mise en place des prélèvements automatiques.

J'ai l'honneur de vous préciser ci-après les modalités techniques qui vous permettront, si vous le souhaitez, de bénéficier du prélèvement automatique en règlement de vos frais de demi-pension.

Vous pouvez adhérer au service en retournant le « mandat de prélèvement SEPA » bien renseigné, signé et accompagné d'un RIB récent au plus tard le 15 septembre 2018.

Tous les dossiers qui nous parviendront après cette date seront exclus du dispositif.

Echéancier des prélèvements automatiques pour la période Septembre-Décembre 2018

Trimestre 1 2018-2019	Forfait 5 jours	Forfait 4 jours	Forfait 2 jours	Forfait Internat	Dates de prélèvement	Objet
du 3 septembre au 21 décembre 2018	73.00 €	63.00 €	34.00 €	223.00 €	08/10/2018	Avance
	73.00 €	63.00 €	34.00 €	223.00 €	08/11/2018	Avance
	73.00 €	64.00 €	34,50 €	223.00 €	07/12/2018	Ajustement (*)
TOTAL	219,00 €	190.00 €	102,50 €	669.00 €		

(*) Ajustement : le comptable ajuste la dernière échéance au montant du solde de la créance (compte tenu des remises d'ordre,...)

Les montants prélevés à titre d'avance sont fixes et prédéfinis, le prélèvement d'ajustement intervient quelques jours avant la fin du trimestre, le solde définitif étant arrêté après remises d'ordre éventuelles.

Si votre enfant est boursier, il est déconseillé d'opter pour le prélèvement automatique, les premiers prélèvements pouvant excéder la somme due.

Recevez, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

